

Protection des données et transparence

Bulletin d'information, n° 30, été 2013

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

RAPPEL

Petit-déjeuner de la protection des données et de la transparence

Espace d'échanges informel et convivial pour les responsables LIPAD, ressources humaines et systèmes d'informations.

Genève, mardi 10 septembre 2013 de 8h00 à 9h30, 5, rue David-Dufour, salle 6B (6^{ème} étage)

Inscription par courriel à : ppdt@etat.ge.ch

Nos activités

Agrément (vidéosurveillance)

Installation d'un système de vidéosurveillance dans la commune de Troinex :
http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/AGREMENT_VS_TROINEX_V.pdf

Installation d'un système de vidéosurveillance dans la commune de Chêne-Bourg :
http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_agreement_VS_2013_07_02_V.pdf

Installation d'un système de vidéosurveillance dans la commune de Corsier :
http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/AGREMENT_VS_Corsier_12_08_13_signe.pdf

Prise de position (communication de données personnelles)

Demande de renseignements de Mme X à l'office cantonal de la population (date de changement d'adresse)
http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PRISE_DE_POSITION_OCP_anonymise_2013_07_18.pdf

Le PPDT a constaté que la communication de données personnelles à la Préfecture de l'Isère par l'office cantonal de la population n'était pas conforme à la loi :

http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PRISE_DE_POSITION_OCP_Prefecture_Isere_anonymise_V.pdf

Recommandation (transparence)

A la suite du refus du département de l'urbanisme (DU) d'accorder un droit d'accès des informations relatives à un immeuble, propriété de l'État, la préposée lui a recommandé d'accorder au requérant le droit de consulter les états locatifs de l'immeuble 2, rue des Granges, pour les années 2008 à 2012, dans la forme remise à la préposée, mais sans lecture possible du nom des locataires. Le DU n'a pas suivi la recommandation :

http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/RECOMMANDATION_anonymise_16_07_13_P.pdf

Jurisprudence

Tribunal administratif fédéral

ATA A-526/2013 Exercice du droit de rectification en matière de données personnelles dans le système d'information central sur la migration (SYMIC). Celui qui traite des données personnelles doit s'assurer qu'elles sont correctes. Si les données sont traitées par un organe fédéral, quiconque a un intérêt légitime peut exiger qu'il les rectifie lorsqu'elles sont inexactes. Le droit à obtenir une rectification dans un tel cas est absolu. Il appartient au maître du fichier, en l'occurrence l'Office des migrations (ODM) de prouver l'exactitude des données lorsque la personne concernée les conteste. En revanche, il incombe à la personne qui demande la rectification d'une donnée de prouver l'exactitude de la modification demandée. Si ni

l'exactitude, ni l'inexactitude d'une donnée personnelle ne peut être apportée, l'organe fédéral doit ajouter à la donnée la mention de son caractère litigieux. En l'espèce, dans la mesure où ni l'exactitude ni l'inexactitude de la date de naissance inscrite dans le registre SYMIC ne peut être apportée, l'autorité inférieure aurait dû mentionner son caractère litigieux. Le recours est partiellement admis :

<http://www.bvger.ch/publiws/pub/cache.jsf?displayName=A-526/2013&decisionDate=2013-07-09&lang=de>

Chambre administrative de la Cour de justice

ATA/357/2013. La Chambre administrative a rejeté le recours du PPDT concluant que les HUG devaient être condamnés à remettre à une patiente privée, contre signature d'une décharge complète, l'original de son dossier médical et détruire toute copie de celui-ci, sur quelque support que ce soit, sous réserve des informations strictement nécessaires à la gestion administrative et de celles, anonymisées, nécessaires à l'élaboration de statistiques. La Chambre administrative a estimé que le dossier d'un patient est une archive historique des HUG, dont ils sont propriétaires et qu'ils doivent conserver durant vingt années après le dernier passage du patient : http://justice.geneve.ch/tdb/Decis/TA/FichierWord/2013/0003/ATA_000357_2013_A_4189_2011.pdf

Législation

Conseil fédéral

- Ordonnance concernant le Bureau central national Interpol Bern (Ordonnance Interpol) du 21 juin 2013, qui régleme l'échange d'information, les droits d'accès ainsi que le droit à l'information, à la rectification et à l'effacement de données : <http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2013/2201.pdf>
- Ordonnance concernant la protection des données personnelles du personnel de la Confédération : <http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2013/1617.pdf>

Publications

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT)

- Le PFPDT a publié trois documents concernant la vidéosurveillance:
 - Vidéosurveillance dans les vestiaires et dans les toilettes : <http://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00625/00729/01074/index.html?lang=fr>
 - Vidéosurveillance au moyen de caméras embarquées : <http://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00625/00729/01075/index.html?lang=fr>
 - Explications sur la transmission d'enregistrements vidéo aux autorités de poursuite pénale : <http://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00625/00729/01102/index.html?lang=fr>
- Le PFPDT a envoyé une *Note à l'attention des banques sur la transmission des données personnelles aux autorités américaines* en date du 20 juin 2013. Dans le cadre du règlement du différend fiscal entre les banques suisses et les Etats-Unis, toute transmission future de données personnelles effectuées de la part des banques devra être conforme au procédé prévu par la loi fédérale sur la protection des données, tel qu'expliqué dans la note ci-dessous : <http://tinyurl.com/k24ecum>
- Le PFPDT a fêté les 20 ans de la loi fédérale sur la protection de données en juillet 2013. *20 ans de protection des données - et ensuite?* : <http://tinyurl.com/m4t8j8e>
- Le PFPDT a publié son 20e rapport d'activités 2012-2013 : <http://tinyurl.com/k58t7s7>
- Lettre à Google au sujet des "Google Glass". Des préposés à la protection des données de plusieurs États, dont le PFPDT, ont demandé conjointement à Google de fournir des informations détaillées sur la politique de protection des données dans le cadre de l'utilisation de ces lunettes, équipées de caméras, de haut-parleurs et d'un accès Internet. Elles suscitent des interrogations quant à leurs effets, pour les personnes concernées, en matière de sphère privée et de droits de la personnalité : <http://tinyurl.com/lq4kmpz>
Réponse de Google à la lettre commune au sujet des Google Glass : <http://www.cai.gouv.qc.ca/reponse-de-google-a-la-lettre-commune-au-sujet-des-google-glass/#>

Privatim

« CLOUD COMPUTING » aide-mémoire pour les organes publics des cantons et des communes qui veulent évaluer la technologie du « Cloud-Computing » ou qui l'utilisent déjà : http://www.ge.ch/ppdt/doc/privatim_Cloud_Computing_2013_f.pdf

Actualités de la CNIL – Commission nationale de l’informatique et des libertés (France)

- Les développements technologiques permettent désormais aux particuliers et aux établissements hospitaliers ou médico-sociaux de s'équiper de dispositifs de suivi et d'assistance électroniques dans le but d'assurer la sécurité des personnes rendues vulnérables par une perte d'autonomie, l'âge ou la maladie. Compte tenu des enjeux de la question, la Commission mène une réflexion de fond sur ce thème afin de définir les modalités de mise en place de ces dispositifs dans le respect des droits des personnes : <http://www.cnil.fr/nc/institution/actualite/article/article/systemes-de-suivi-et-dassistance-electroniques-des-personnes-agees-ou-desorientees-les-reco/>
- La CNIL et 19 de ses homologues dans le monde ont effectué en mai 2013 un audit des 2180 sites Internet ou applications les plus visités. Les conclusions de cette opération montrent l'insuffisance, voire parfois l'absence, d'une information claire des internautes sur les conditions de traitement de leurs données personnelles. Une première : une coopération internationale visant à évaluer le niveau d'information des internautes <http://www.cnil.fr/institution/actualite/article/article/operation-internet-sweep-day-une-premiere-mondiale-visant-a-apprecier-le-niveau-dinformat/>
- Le *quantified self* (ou « auto-mesure de soi ») : nouvelle forme de partage des données personnelles, nouveaux enjeux ? Des usages variés et une acceptabilité sociale croissante : http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La_CNIL/publications/DEIP/LettreIP_5.pdf
- *Cloud computing* : les 7 étapes clés pour garantir la confidentialité des données : <http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/cloud-computing-les-7-etapes-cles-pour-garantir-la-confidentialite-des-donnees>

Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

- Publication de l'avis du CEPD sur la stratégie de l'Union européenne (UE) en matière de cybersécurité. Bien qu'elle reconnaisse à juste titre l'importance des principes de protection des données pour une politique de cybersécurité solide, la stratégie de l'UE n'est pas claire sur la façon dont ces principes seront appliqués en pratique en vue de renforcer la sécurité des personnes, de l'industrie, des gouvernements et d'autres organisations. Le respect de la vie privée et la confiance doivent être les fondements de toute stratégie de cybersécurité crédible en Europe (avis en anglais): https://secure.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/Consultation/Opinions/2013/13-06-14_Cyber_security_EN.pdf
- Newsletter du mois de juillet 2013: https://secure.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/EDPS/PressNews/Newsletters/Newsletter_38_FR.pdf

Groupe de travail «Article 29» sur la protection des données (G29)

Institué par la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le G29 a saisi la Commission européenne. Il considère qu'il lui appartient d'évaluer l'impact exact du programme PRISM sur la protection de la vie privée et des données des citoyens européens. Il a donc adressé, le 13 août 2013, un courrier à la vice-présidente de la Commission européenne, Mme Viviane Reding, afin de demander des clarifications sur la législation américaine en matière de surveillance des citoyens européens et sur ce programme : http://ec.europa.eu/justice/data-protection/article-29/documentation/other-document/files/2013/20130813_letter_to_vp_reding_final_en.pdf

Association francophone des autorités de protection des données (AFAPDP)

- Editorial de juin 2013 de Jean CHARTIER, Président de la Commission d'accès à l'information au Québec et Président de l'AFAPDP : <http://www.afapdp.org/archives/1955>
- Conclusions de la 15ème réunion des autorités d'Europe centrale et orientale en avril 2013 à Belgrade : <http://www.afapdp.org/archives/1898>

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) - Fribourg

La première newsletter du canton de Fribourg sur la protection de données de l'année 2013 : http://www.fr.ch/atprd/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=44436

Métille, Sylvain. Mesures techniques de surveillance et respect des droits fondamentaux, en particulier dans le cadre de l'instruction pénale et du renseignement, éd. Helbing & Lichtenhahn (2011).

Dans cet ouvrage, les différentes techniques de surveillance sont examinées. Un panorama juridique des libertés pouvant être touchées par les mesures de surveillance est ensuite dressé. Les atteintes sont décrites, en illustrant par des exemples ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas au regard de la Constitution fédérale et de la CEDH. La version numérique est disponible librement consultable et téléchargeable :

Microsoft

Le vice-président exécutif en charge des questions juridiques chez Microsoft, Brad Smith affirme que la compagnie ne livre pas facilement les données de ses clients aux agences de sécurité gouvernementales :

http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-microsoft-nie-avoir-livre-les-donnees-de-ses-clients-au-gouvernement-us-54419.html?utm_source=mail&utm_medium=email&utm_campaign=Newsletter

Conférences, formations et séminaires

18. Symposium on Privacy and Security

Wo (Daten-)Berge sich erheben (Personen-)Daten - das neue Gold? Die Perspektiven für Unternehmen und Verwaltung. Das Symposium liefert Lösungsansätze und Antworten auf aktuelle Herausforderungen für Datenschutz und Informationssicherheit und gibt Denkanstöße zur Entwicklung in den nächsten Jahren. Es richtet sich deshalb an alle, welche mit der Umsetzung von Datenschutz und/oder Informationssicherheit zu tun haben oder sich gezielt weiterbilden wollen.

Zürich, le 28 août 2013 de 9h15 à 16h00 -

Programme et inscription : <http://www.privacy-security.ch/2013/default.htm>

Europa Institut an der Universität Zürich

ICT - Rechts und Praxis. Cloud Computing

Zürich, le 5 septembre 2013 de 13h30 à 19 h

Programme et inscription : [http://www.eiz.uzh.ch/weiterbildungen-und-veranstaltungen-des-eiz/veranstaltungsdetails/?tx_seminars_pi1\[showUId\]=157](http://www.eiz.uzh.ch/weiterbildungen-und-veranstaltungen-des-eiz/veranstaltungsdetails/?tx_seminars_pi1[showUId]=157)

Grifes

Séminaire BYOD (Bring Your Own Device). Gouvernance et gestion des risques

Genève, le jeudi 12 septembre 2013 de 13h15 à 19 h

Programme et inscription : jean@aud-it.ch

CLUSIS

Le Firewall nouveau est arrivé! Les pare-feux ont déjà fait leurs preuves depuis des années en gérant la sécurité des réseaux privés reliés à Internet. Basés sur le filtrage de ports et parfois complétés par des proxies, des systèmes de prévention d'intrusion et des filtres d'URL, ils sont néanmoins inefficaces face aux risques de fuite de données liées à de nouvelles applications performantes utilisées parfois en transgressant les directives de sécurité internes. Une nouvelle génération de pare-feu apporte des réponses notamment aux risques de fuite de données et de non respect des lois et règlements de sécurité de l'information.

Genève, le 17 septembre de 17 à 19 heures

Programme et inscription : <http://www.clusis.ch/site/firewall-nouveau/details/65>

Open Knowledge Foundation (OKCon)

Lors de cette conférence internationale, consacrée au thème *OPEN DATA – Broad, Deep Connected*, sera lancé le futur portail de données de l'administration fédérale, qui permettra à la Suisse de franchir une nouvelle étape d'importance dans l'ouverture de ses données publiques.

Genève, 16 au 18 septembre 2013

Programme et inscription : <http://okcon.org>

8th International Conference of Information Commissioners (ICIC 2013)

ICIC 2013 will be jointly hosted by the Federal Commissioner for Data Protection and Freedom of Information, and the Berlin Commissioner for Data Protection and Freedom of Information.

Berlin, 18-20 septembre 2013 : <http://info-commissioners.org/index.php/blank-menu/281-8th-international-conference-of-information-commissioners-icic-2013-germany>

Nos collaborations en réseau

Autorité valaisanne de protection des données

Le Grand Conseil a refusé de restituer à la préposée valaisanne sa ligne budgétaire pour 2013, après la suppression des deux tiers de son budget en 2012 :

- <http://www.lenouvelliste.ch/fr/valais/valais/les-couts-lies-a-la-protection-des-donnees-interpellent-le-parlement-valaisan-498-1193702>
 - <http://www.lenouvelliste.ch/fr/valais/valais/ursula-sury-naura-pas-150-000-francs-supplementaires-498-1193991>
-

Important

Cette lettre d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.

Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : ppdt@etat.ge.ch

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : ppdt@etat.ge.ch